

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 février 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller
Est absent :	M.	Jacques Desbois, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Luc Lambert, directeur général  
René Desbois, inspecteur

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2020-02-019**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Entente de développement culturel 2019-2020
- 7- Politique d'aide financière pour les activités culturelles et sportives
- 8- Permission de voirie – Ministère des Transports
- 9- Demande de délai – M. Neil Lelièvre
- 10- Appui du projet de prise en charge du port de mer de Chandler par la Ville de Chandler
- 11- O.T.J. – Projet FAO caméras
- 12- Autres sujets : Subvention O.T.J - 2020
  - Chauffeur substitut enlèvement de la neige et borne fontaine
  - Signaleur et pelletage de bornes fontaines
  - MPO – Travaux havre de pêche de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
  - Demande d'augmentation d'appui financier au comité de la petite Chapelle de Saint-Isidore - Projet FAO Snow-dog
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2020-02-020

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 14 JANVIER DU 2020**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 14 janvier 2020 tel que rédigé.

2020-02-021

**CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de janvier 2020.

2020-02-022

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2020. En y ajoutant les factures suivantes : Cégep de Shawinigan 1 267.38 \$ et RITMRG 504.00 \$.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de janvier 2020.

2020-02-023

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019-2020**

Il est proposé Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de participer financièrement pour un montant de 2 000 \$ pour l'entente de développement culturelle de la MRC du Rocher-Percé pour les années 2019 et 2020.

2020-02-024

**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

Il est proposé Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte la politique d'aide financière pour les activités culturelles et sportives de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tel que déposée en date du 11 février 2020.

2020-02-025

**PERMISSION DE VOIRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

**QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé autorise le directeur général à signer tous documents relatifs au permis d'intervention.

2020-02-026

**DEMANDE DE DÉLAI – M. NEIL LELIÈVRE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Neil Lelièvre contrevient à l'article 3.8 du règlement 240-2018 et qu'il a reçu un avis de se conformer dans 15 jours;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Neil Lelièvre demande un délai jusqu'au 31 octobre pour se conformer;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accorde un délai jusqu'au 31 octobre 2020 à monsieur Neil Lelièvre pour se conformer à l'article 3.8 du règlement 240-2018 tel que précisé dans la lettre de l'inspecteur en bâtiment en date du 16 janvier 2020.

2020-02-027

**APPUI DU PROJET DE PRISE EN CHARGE DU PORT DE MER DE CHANDLER PAR LA VILLE DE CHANDLER**

**CONSIDÉRANT** la proposition de prise en charge de l'installation portuaire de Chandler présentée à Transports Canada par la Ville de Chandler ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chandler travaille ardemment à la réhabilitation de cette installation portuaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'une installation réhabilitée aura tout le potentiel de devenir un important outil de développement économique pour toute la région ;

**CONSIDÉRANT** le potentiel du Port de Chandler démontré dans le plan d'affaires et les études connexes réalisés pour la Ville en vue de sa prise en charge auprès de Transports Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prise en charge du Port de Chandler par la Ville représente un projet majeur pour la région en ce qui a trait aux retombées économiques et à la création d'emploi ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chandler doit obtenir du Programme de transfert des installations portuaires de Transports Canada les fonds nécessaires qui lui permettront de réaliser les travaux de remise à neuf et de couvrir d'éventuels déficits d'opération ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé appuie la démarche de la Ville de Chandler et souscrit entièrement aux objectifs de cette démarche qui sont de remettre cette installation portuaire fonctionnelle et d'y développer des activités portuaires et maritimes qui répondront aux besoins des différents marchés qui ont été clairement identifiés lors de l'élaboration du plan d'affaires commandé par la Ville.

**2020-02-028**

**O.T.J. – PROJET FAO CAMÉRAS**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal est disposé à participer financièrement à la demande de projet d'installation de caméras qui sera déposée par l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

**2020-02-029**

**SUBVENTION O.T.J. – 2020**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accorde une subvention 8 300 \$ à l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour l'organisation des loisirs dans la municipalité.

**2020-02-030**

**CHAUFFEUR SUBSTITUT ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET BORNES FONTAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Rémy Duguay a postulé le poste de chauffeur substitut pour les opérations de déneigement et qu'il possède de l'expérience dans ce domaine ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal engage monsieur Réjean Lambert 1<sup>er</sup> chauffeur substitut monsieur Rémy Duguay 2<sup>e</sup> chauffeur substitut et monsieur Adrien Godin 3<sup>e</sup> chauffeur substitut pour l'enlèvement de la neige et à l'occasion pour le déneigement des bornes fontaines.

**2020-02-031**

**SIGNALEUR ET PELLETAGE DE BORNES FONTAINES**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal engage monsieur Gaétan Collin pour signaler le souffleur et pelleter les bornes fontaines.

**2020-02-032**

**MPO- TRAVAUX HAVRE DE PÊCHE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** ministère de Pêches et Océans Canada effectue des travaux sur le brise-lame du havre de pêche de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consistent entre autres à déplacer le brise lame du côté ouest en se rapprochant de l'émissaire d'égout de la Municipalité ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal tienne responsable le ministère de Pêches et Océans Canada de tous dommages à l'émissaire d'égouts pouvant résulter du déplacement du brise lame et de tous les coûts supplémentaires qui pourraient engendrer lors de la reconstruction de l'émissaire d'égouts.

2020-02-033

**DEMANDE D'AUGMENTATION D'APPUI FINANCIER – COMITÉ DE LA PETITE CHAPELLE DE SAINT-ISIDORE (PROJET FAO - SNOW-DOG)**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal augmente sa participation financière à 200.00 \$ au projet Snow-dog déposé par le comité de la petite chapelle dans le Programme FAO de la MRC du Rocher-Percé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2020-02-034

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »